



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique agricole

Question écrite n° 59596

#### Texte de la question

Les mesures adoptées lors des accords de Bruxelles doivent impérativement conduire à un accompagnement national. À cet effet, M Georges Colombier demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt les décisions qu'il compte prendre afin de développer des produits de qualité et de protéger les produits AOC. Ces mesures sont indispensables pour maintenir une agriculture compétitive, dynamique, capable de faire vivre ses agriculteurs et le milieu rural.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu exprimer l'intérêt qu'il porte à la promotion et à la défense des produits d'appellation d'origine contrôlée, et il souligne l'importance de la mise en place rapide d'une protection communautaire des appellations d'origine et des indications géographiques. Le ministre de l'agriculture et de la forêt a le plaisir d'indiquer qu'après une longue et difficile négociation, le conseil agricole des 13 et 14 juillet dernier a adopté un règlement relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques. Ce règlement répond positivement aux principales préoccupations que le ministre de l'agriculture et de la forêt a eu l'occasion d'exprimer à de nombreuses reprises, à savoir, le maintien d'un double niveau AOP/IGP qui permet d'éviter une dilution de la notion d'appellation d'origine, une procédure d'enregistrement communautaire qui ne remet pas en cause l'importante loi du 2 juillet 1990, enfin un affichage net mais équilibré de la prédominance des appellations d'origine sur les marques. L'adoption de ce texte constitue un progrès significatif pour la protection et le développement d'une ambitieuse politique de qualité assumée par les producteurs agricoles français.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Colombier Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59596

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et développement rural

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 1992, page 2979